

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23.11.00 Convocation du 17.11.00

Compte rendu affiché 28 Novembre 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents : M. LAFFLY, Mme BOUHEY, MM. POINT, VERGNE,
Objet : Contrat Ville Agglomération CHATUT et FAURE,
Lyonnaise : 2000-2006. Maires-Adjoints,

<u>Nombre de</u> <u>conseillers</u>	
en exercice : 29	
présents 22	
votants 27	

Mmes CHEZEAUBERNARD, ROUX, BROSSARD,
WYMAN, GASTREIN, VEYRIER, MM. AUROY, DOIZY,
GONDELAUD, PIANA, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR,
Mlle MILLET, MM. DUSSUD et BELIN, Conseillers
Municipaux,

Absents représentés : M. MEYER par M. POINT - M. MIGNOT par M. DOIZY -
Mme GUERIN par Mme BOUHEY - M DUCRET par
M. CHATUT - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

Absents excusés : MM. DOUCET et MARCENDE.

Monsieur le Maire explique que le Contrat de Ville de l'Agglomération Lyonnaise a été signé le 9 octobre 2000. Ce document, qui précise les orientations et priorités d'interventions de la politique de la ville pour 2000-2006, concerne deux quartiers de Neuville-sur-Saône, classés en catégorie 2.

Il rappelle qu'une convention particulière d'application définit avec précision les actions s'appliquant à la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le contrat de ville de l'agglomération lyonnaise 2000-2006,
- Approuve les dispositions du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise 2000-2006,
- Précise que, par délibération du même jour, est également approuvée la mise en œuvre d'une convention particulière d'application du contrat de ville pour la commune de Neuville,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 23 Novembre 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY